pour atteindre la gâchette il avait légèrement déplacé son arme et la charge l'atteignit au côté gauche du cou lui faisant une horrible blessure par où le sang s'échappa en abondance.

Au bruit de la détonation, son frère, réveillé en sursaut, bondit hors de son lit, alluma une bougie en tremblant, pressentant un malheur, et s'approcha du lit de son frère qu'il trouva étendu sur le dos, la figure ensanglantée, et ne donnant plus aucun signe de vie, les couvertures du lit, enflammées par la déflagration de la poudre commençaient à brûler. M. Roman, fou de terreur, appela sa sœur qui couche dans une chambre du premier étage et qui avait été également réveillée par le coup de fusil, puis avec son aide il parvint à éteindre ce commencement d'incendie.

Ne sachant plus au juste ce qu'ils faisaient terrifiés par le triste spectacle qu'ils avaient sous les yeux, tous deux se précipitèrent au dehors et appelèrent au secours.

Des voisins ne tardèrent pas à arriver et l'on prévint M. Constans, commissaire de police du XVIIIe arrondissement, qui se rendit aussitôt sur les lieux du drame, accompagné du docteur Hancy.

Ce patricien constata que l'artère carotide avait été tranchée par le coup allant de bas en haut et qui entré sous le maxillaire inférieur était ressorti au-dessus de l'oreille gauche. La mort a été instantanée.

Aucun écrit n'a été trouvé dans la chambre ni dans les vêtements de Roman, et l'on se perd en conjectures sur les raisons qui ont pu le pousser à mettre fin à ses jours. Comme nous l'avons dit, il devait se marier demain et paraissait enchanté de cette union.

On peut aisément comprendre la douleur de sa famille dont il était en quelque sorte l'unique soutien, et surtout de sa fiancée lorsqu'elle a été mise au courant de l'affreux malheur qui la frappe.

Deux vieillards asphyxiés

Lyon, 18 juin. — Un tragique événement a mis en émoi les habitants du quartier des Feuillants.

Vers quatre heures du matin, M. Pelas, employé de commerce, demeurant en garni, Grande-Rue-des-Feuillants, se réveillait la tête lourde, en proie à un malaise indéfinissable. Il se leva et, en chancelant, se dirigea vers la fenêtre, que fort heureusement il réussit à ouvrir.

Il était temps, car, à peine eut-il tourné l'espagnolette que le malade, suffoqué par l'air matinal, tomba évanoui sur le plancher.

Lorsqu'il eut, un peu tard, recouvré l'usage de ses sens, il chercha à se rendre compte de ce qui était passé. Tout d'abord, il se rendit dans la chambre de son propriétaire, M. Jean-François P..., âgé de soixante et onze ans, qui vivait avec une femme Emilie C..., âgée de cinquante-quatre ans. L'un et l'autre gisaient inanimés sur le lit. La mort remontait à quelques heures déjà, car les corps étaient froids et rigides.

Pelas, qui venait, par le plus grand des hasards d'échapper à l'asphyxie, réveilla ses proches voisins, et l'on courut chez M. le docteur Imbert, qui ne put que constater le double décès.

L'enquête faite par M. Bois, commissaire de police, a établi que, la veille, P... et la femme C... étaient allés se promener, après avoir travaillé une partie de la matinée. Emilie C... qui s'était servie d'un réchaud à gaz portatif, avait, après son travail, enlevé le caoutchouc et laissé imprudemment la clef ouverte ; mais elle s'avait pu s'apercevoir de la fuite, P... ayant fermé le compteur au même moment.

En rentrant de la promenade, P... ouvrit le compteur, alluma le bec-papillon qui se trouvait dans l'une des pièces du logement, où déjà dormait M. Pelas, et ne songea pas à le refermer en se couchant.

On devine le reste. N'ayant pas senti l'odeur fort pénétrante cependant du gaz qui fuyait par l'orifice du bec du réchaud, le septuagénaire et Emilie C..., s'endormirent pour ne plus se réveiller.

Une famille empoisonnée

Domfront, 18 juin. — Dans le courant du mois de février, les époux Eugène Baratte, cultivateurs au hameau de la Guéroussière, commune de la Hautechapelle, près de Domfront, ayant éprouvé certains malaises, dont la persistance les inquiétait, allèrent consulter le docteur Levesque, médecin à Domfront, qui diagnostiqua un empoisonnement par le plomb.

Un traitement méthodique atténua fort ces malaises qui disparurent presque entièrement. Mais, après avoir repris leur régime normal, les époux Baratte retombèrent malades, ainsi que leur fils, âgé d'une quinzaine d'années, et leur jeune servante. Le mal fit de si rapides progrès qu'il fallut de nouveau avoir recours au médecin.

Cette fois, en dépit des contre-poisons administrés, Mme Baratte succombait avant-hier, après une longue et douloureuse agonie. L'état de la servante est presque désespéré. Quant au jeune homme, il est, lui aussi, très malade, et le médecin traitant réserve encore son avis.

Je viens de m'entretenir avec M. le docteur Levesque, qui a soigné les malades et qui continue à donner ses soins aux survivants, et voici les très intéressants renseignements qu'il a fournis :

Au début de l'empoisonnement, qui remonte à quatre mois, il observa sur chacun des malades un liséré violet à la partie supérieure des gencives, en même temps qu'ils se plaignaient de violentes et douloureuses coliques, signes certains d'un empoisonnement par le plomb.

On se perd en conjectures sur les causes et sur les origines de cet empoisonnement. Les recherches faites par M. le docteur Levesque n'ont pas encore abouti.

Les époux Baratte se servaient d'ustensiles de cuisine en étain et plomb, non étamés ; ils puisaient l'eau destinée à leur alimentation à une fontaine qui pourrait bien être suspecte, car tout l'intérieur en paraît fortement oxydé et décomposé.

D'aucuns prétendent que les époux Baratte avaient lavé leur barrique à cidre avec des cendres de bois peint avec de la céruse.

Lémotion soulevée par ce quadruple empoisonnement est très grande dans la région.

Un curé et sa maîtresse assassinés

UNE PERQUISITION

Montbrison, 17 juin. — Le service de la sûreté de Saint-Etienne a opéré aujourd'hui chez un sieur D...., rue Marengo, et a saisi une boucle d'oreille et une montre que D... dit appartenir à sa mère.

D.... a été accusé par l'opinion publique d'être l'auteur du crime de Sainte-Agathe-la-Bouteresse. Il proteste énergiquement de son innocence.

Un vieillard assassiné

PAR SON BEAU-FRERE

Rodez, 18 juin. — Le jury de l'Aveyron juge aujourd'hui l'émouvante affaire de Laparro, commune d'Enguiales, qui, depuis plusieurs mois, fait grand bruit dans le pays.

Voici les faits :

Un vieillard de Laperro, nommé François Grandroques, avait donné ses biens, dont la valeur était d'une quinzaine de mille francs, à la famille Comby, son beau-frère, par un testament déjà ancien ; mais un refroidissement s'était produit entre Grandroques et les Comby, depuis que ce testament avait été fait, et Grandroques avait l'intention de l'annuler.

Ce que voyant, les Comby résolurent d'assassiner Grandroques pour conserver le bénéfice du testament.

Le 25 janvier, Comby père, âgé de cinquante-deux ans, et Comby fils, âgé de vingt ans, se rendirent à Laparro, égorgèrent le vieillard à quelques pas de son habitation ; puis rentrèrent le cadavre, le déshabillèrent, le lavèrent et le couchèrent dans son lit, après lui avoir mis la tête dans la ruelle, afin que les gens qui pourraient entrer dans la maison ne vissent pas les horribles blessures faites à la victime ; puis ils commandèrent la bière et prirent toutes les mesures nécessaires pour inhumer en hâte le malheureux parent, qu'ils espéraient faire ensevelir, comme s'il était mort de mort naturelle.

Mais ils comptaient sans un maire intelligent qui refusa le permis d'inhumer et fit avorter complètement le projet des assassins.

Le crime découvert, Comby père et fils furent arrêtés et Comby père fit presque aussitôt des aveux, mais il assura que s'il avait tué son beau-frère, c'était à la suite d'un rixe qu'ils avaient eue ensemble et dans laquelle il avait même été provoqué ; il n'avait fait, dit-il, qu'exercer son droit de légitime défense et il avait même été encore très humain, puisqu'aussitôt après avoir tué Grandroques, il avait réclamé pour lui un acte de contrition, le pauvre défunt n'ayant pas eu le temps, lui, de remplir ce devoir.

A l'audience, Comby père renouvelle ses aveux ; d'une voix cauteleuse, il confirme même le détail relatif à l'acte de contrition, ce qui indigne vivement l'auditoire ; il n'insiste que sur ce point que Grandroques l'a provoqué et ne se justifie en rien des très graves charges qui établissent la préméditation. Il ajoute, du reste, que son fils est étranger au meurtre.

Quant à Comby fils, il nie, lui aussi, avoir pris la moindre part à l'affaire et s'efforce d'établir son alibi, mais il n'y parvient pas facilement.

Les témoins sont unanimes à louer la loyauté, la franchise et la générosité de M. Grandroques, et à faire des déclarations démontrant la fourberie et la cupidité de Comby père, le sinistre comédien qui, le lendemain du jour où il avait égorgé son beau-frère avec la dernière férocité, pleurait de larmes, de grosses larmes en parlant de lui à tout le monde.

— Quel malheur pour nous ! disait-il, d'avoir perdu cete excellent Grandroques, qui, hier au soir encore, était bien portant et qui, ce matin, n'est plus qu'un cadavre !

Le procureur de la République a prononcé un réquisitoire très éloquent et très énergique, dans lequel il flétrit les crimes ruraux et demande le châtiment suprême.

Comby fils est acquitté. Comby père est condamné à dix ans de travaux forcés.

La lecture de l'arrêt concernant Comby père a soulevé des murmures de désapprobation.

TERRIBLE MÉPRISE

Castres, 18 juin. — Hier matin, vers trois heures, le fils Dayde, cultivateur aux Granges, se rendait aux champs pour sarcler du maïs. Il avait devancé de quelques instants ses autres frères et deux ouvriers qui devaient travailler en sa compagnie.

S'impatientant d'attendre ces derniers, exposé qu'il était au vent du nord qui soufflait assez fort, il eut l'idée pour s'en garantir de se coucher sous une meule de foin et s'assoupit.

L'équipe d'ouvriers se rendant au champ passa quelques instants après devant la meule. Le frère de Dayde, âgé de vingt ans, remarqua dans le tas de foin quelque chose qui bougeait.

Sans réflexion aucune, et aussi rapidement qu'il put, il lança dans le tas un vigoureux coup de son outil, une houe à main, qui atteignit son frère sur le côté du corps et lui brisa deux côtes.

Dayde ne put prononcer que ces mots : « Tu m'as tué ! » et resta inanimé, perdant connaissance. On s'empressa d'aller quérir un médecin, qui lui prodigua ses meilleurs soins, mais qui n'a pu encore se prononcer sur l'état de la blessure. Le jeune Dayde avait cru frapper un renard qui, depuis quelques jours, dévastait le poulailler de ses parents.

UNE NONNE EMPOISONNEUSE

Chartres, 18 juin. — Les époux Brice, épiciers à Fresnay-l'Evêque, près Chartres, avaient leur fillette, la petite Pauline, âgée de sept ans, qui était souffrante. Les parents, voulant la purger, se rendirent chez les religieuses de l'endroit qui ont une petite pharmacie contenant quelques remèdes pouvant être administrés en attendant l'arrivée du médecin. Une des sœurs remit à Mme Brice une poudre blanche qu'on fit prendre, avec beaucoup de mal, à la petite Pauline. La grand'mère, pour décider l'enfant à prendre la purgation, en avala aussi.

Le soir même, l'enfant et la vieille femme furent prises de violentes coliques ; vérification faite, l'on s'aperçut qu'ils avaient absorbé, par suite d'une méprise, du sublimé corrosif. Un contre-poison énergique fut administré ; la grand'mère en réchappa mais la petite Pauline expira, au bout de plusieurs jours, au milieu d'atroces souffrances. Elle avait les intestins atrocement brûlés, ayant absorbé vingt centigrammes de sublimé corrosif. La religieuse avait cru donner du calomel.

Héritage de 34 millions

Paris, 18 juin. — M. Say, le grand raffineur, mourait, il y a quelques années, laissant une veuve et deux enfants — deux enfants adultérins, — car M. Say les avait eus à l'époque où Mme Say était Mme d'Haurcel et n'avait pas encore obtenu le divorce.

Le raffineur se fit naturaliser Suisse. Il échappait ainsi aux lois de son pays. Mme d'Haurcel, de son côté, se faisait naturaliser Saxonne. Elle était en effet séparée d'avec son mari et la séparation, en Saxe, a les mêmes effets que le divorce.

Puis M. Say et Mme d'Haurcel se marièrent en Suisse.

Les enfants adultérins étaient ainsi légitimés.

M. d'Haurcel défunt, M. et Mme Say se remarièrent, toujours en Suisse.

M. Say, à sa mort, laissait un testament par lequel il instituait légataire universel : 1° Sa femme ; 2° ses enfants ; à défaut des enfants, une de ses sœurs, Mme de Broglie, et, à défaut de celle-ci, le duc de Brissac, son neveu.

Il déshéritait Mme de Trédern, son autre sœur.

Mme de Trédern prétend avoir des droits sur la succession de son frère. Elle déclare que le testament doit être tenu pour nul, comme aussi la légitimation des enfants et la naturalisation de M. Say, sujet suisse.

La question d'incompétence se trouve donc soulevée.

Cette intéressante affaire a déjà été plaidée. A l'heure actuelle, il existe un jugement déclarant Mme de Trédern « sans droits ni intérêts ».

De nouveaux débats sont engagés, depuis hier, devant la première chambre de la cour d'appel.

Les avocats sont : pour Mme Say, Me Ployer, pour le prince de Broglie, Me Du Bait, dont il est si souvent question, ces temps derniers, à sa grande ire d'ailleurs, à l'occasion de l'affaire Humbert ; pour Mme de Broglie personnellement, Me Barboux.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de l'arrêt que rendra la première chambre de la cour.

Singulier cas d'adultère

Paris, 18 juin. — Trois étudiants en droit, Georges G..., Jules R... et François D... voyant approcher la période des examens, avaient fait le serment de mettre un frein à la vie de fêtes qu'ils menaient depuis le commencement de l'année.

Afin de se livrer en commun aux études du Code et des Pandectes, ils louèrent, il y a deux mois, un petit appartement rue Berthollet et, pendant quelques jours, travaillèrent ferme.

Hélas ! cette belle énergie ne dura pas. Bientôt l'un ou l'autre commença petit à petit à lâcher l'étude commune et à s'éclipser de temps en temps vers de plus galantes compagnes. Dans ces conditions, l'association menaçait de sombrer. Il fallait y remédier. D'un commun accord, nos trois amis tinrent conseil.

« Puisque ce sont les femmes qui nous dérangent, dit l'un d'eux, pourquoi n'en installerions-nous pas une à domicile. Prendre chacun une maîtresse, nos moyens ne nous le permettent pas. Eh bien ! il suffit de trouver « l'âme sœur » qui voudra bien nous accepter tous trois. Nous sommes jeunes et même assez jolis garçons et j'en connais plus d'une qui voudra bien former le quatrième membre dans notre association, et qui pourra même, au besoin, s'occuper de notre ménage et de notre cuisine. A nous, ensuite, d'édicter des statuts pour établir les règles intérieures du partage. »

Cette proposition fut acceptée d'emblée. Il ne restait plus qu'à trouver la dame complaisante qui voulût consentir aux conditions énoncées. Ce fut Georges G... qui s'en chargea. Ayant fait connaissance, au jardin du Luxembourg, d'une affriolante brune de vingt-cinq ans, l'étudiant lui exposa le projet chimérique qu'il avait formé avec ses amis. La dame, Mme Emilienne H..., femme d'un commerçant de Lyon, venue à Paris pour passer un mois pendant un voyage de son mari, fut amusée par l'originalité de la situation et fit comprendre au jeune Georges qu'elle ne serait pas ennemie de la combinaison.

Tout joyeux, l'étudiant courut prévenir ses amis.

On installa aussitôt la belle Emilienne.

Cet état de choses durait depuis un mois ; aucun nuage n'était venu assombrir la félicité de ce ménage patriarcal, lorsque, hier matin, nos trois amis furent désagréablement surpris par la visite matinale du mari, arrivé de province et accompagné de M. Carpin, commissaire de police du quartier du Val-de-Grâce.

Procès-verbal a été dressé par le magistrat, qui a laissé aux juges devant qui se déroulera ce peu banal procès d'adultère le soin de décider qui des trois étudiants doit être considéré comme le principal coupable.

Encore un cas nouveau de jurisprudence à faire établir.

DANS LA RÉGION

La peste en rade de Dunkerque

Le « City-of-Perth » a reçu des ordres pour partir pour Londres. Il a quitté la rade la nuit dernière.

Un entrepreneur de déchargement, nommé Degroote qui revenait avec des ouvriers de porter du charbon à bord, est mort subitement sur le quai, en débarquant.

Le décès est attribué par les médecins à un accès de colère.

Degroote venait, en effet, d'avoir une discussion avec un garde sanitaire qui voulait le désinfecter.

Tribune Laïque

A HONDEGHEM

Le village où je prie nos lecteurs de vouloir bien me suivre est aux portes d'Hazebrouck, si je puis ainsi parler. Commune coquette, d'aspect cossu, et calme, et morne comme il convient dans cet excellent pays de Flandre.

Depuis moins de six mois, ce détail est important, un bien brave homme, Beauregard, cantonnier au chemin de fer du Nord, était venu s'y installer, ne trouvant pas à se loger à Hazebrouck, dans les mêmes conditions de bon marché.

Le père Beauregard est le seul soutien d'une famille de 9 enfants ou petits enfants : il a tout à sa charge, car vous pensez bien que sa femme suffit à peine à tenir le ménage, à entretenir les pauvres hardes de tous les petits misereux. Il y avait bien avec eux, une jeune femme, l'aînée, Blanche ; mais elle était malade depuis plus d'une année, elle traînait ; elle vient de succomber d'épuisement et de misère. C'est d'elle du reste que je voulais vous entretenir.

Toute jeunette, Blanche avait fait la connaissance d'un ouvrier mineur ; les jeunes gens se plaisaient, ils se marièrent et s'en furent habiter les environs de Lens. Le ménage ne fut pas longtemps uni ; le divorce intervint, fut prononcé aux torts du mari. ou à ceux de la femme ? je n'ai pu le savoir et il m'importe peu.

Blanche Beauregard s'en revint chez son père, avec un tout jeune bébé sur les bras. Depuis elle fut courtisée par un garçon boucher ; elle allait se remarier avec lui, c'était bien convenu ; éternelle histoire des pauvres filles du pauvre peuple, le mariage ne se fit pas, mais elle eut un second enfant. Elle ne se sentait pas bien, elle restait malade, le chagrin aidant la mort venait à grand pas. La misère s'était accrue : songez qu'il fallait, avec le maigre salaire d'un cantonnier nourrir onze bouches et soigner une malade, avec son nouveau-né.

Il fallut se résigner ; nos flamands honnêtes et travailleurs ne mendient pas volontiers ; que faire ? et surtout comment payer le médecin et les médicaments ? Beauregard s'adressa au Bureau de bienfaisance.

Quand nous parlons d'assistance sociale — exclusivement officielle, nationale et laïque — nous sommes assourdis aussitôt de récriminations bruyantes, de protestations violentes ; nous jetons à la tête des phrases sonores de M. Brunetière, de M. Leroy-Beaulieu, de Thiers même, exaltant la charité ; et il va de soi que ce sont les catholiques pratiquants qui s'en sont réservé le sublime monopole. Quant à vous, horribles francs-maçons, hideux libre-penseurs, ou socialistes partageux, nous n'osons m'offrir qu'une assistance froide, sèche, administrative. Les cléricaux, au contraire, ont des trésors d'amour du prochain, et de délicatesse dans la manière de donner.

Nous allons en juger.

Le médecin du Bureau de bienfaisance, produit pieux de la Faculté catholique, sans se laisser émouvoir par la situation navrante de cette famille, refusa tout simplement ses soins ; la situation de ces infortunés n'étant pas administrativement régulière vis-à-vis de son bureau. Ce médecin « religieux » que l'on surnomme du reste le docteur Sieene, a bien le cœur aussi dur qu'une pierre.

Les administrateurs du Bureau de bienfaisance, gens bien-pensants, refusèrent de rien accorder parce que Beauregard n'habitait pas depuis six mois la commune ; il n'y avait pas son domicile de secours. Je sais bien que c'est « règlementaire » ; je croyais précisément que la *Charité* ne connaissait point de règlements !?

Le malheureux père s'en fut donc, humilié, trouver le maire d'Hazebrouck. M. Degroote lui permit, vu l'urgence, de prendre un médecin ; et pour le reste, on verrait, on verrait !... en attendant on ne fit rien, et la pauvre jeune femme est morte, sans gage pour les pansements, sans un drap pour être ensevelie, sans rien.

Mais voici où toute l'âme cléricale se révèle dans sa noirceur répugnante. Le maire d'Hazebrouck fit bien comprendre au père, que le doigt de Dieu s'était appesanti sur lui : sa fille était « une divorcée » ; et puis, ce dernier enfant, né à la façon toute naturelle de Jésus-Christ, mais sans l'aide du Saint-Esprit...

Bref, toute cette famille pouvait crever de faim, sans un brave cœur, un voisin de ces misérables, M. Moriot, cultivateur, qui, sans bruit et sans ostentation, leur donnait tout l'indispensable.

Quand la mort eut fermé les paupières de Blanche, qui a dû hâter sa délivrance, il fallut bien songer aux obsèques : et maintenant intervient l'homme de Dieu, le représentant de celui qui aima tant les humbles et qui proclama que sa religion était une loi de charité et d'amour.

Blanche était morte dans la nuit du samedi au dimanche : le tableau de service de l'église se trouvant chargé d'offices « riches », le curé refusa de procéder à l'inhumation avant le mercredi.

Ce n'est rien cela. Les frais, dit le prêtre, s'élèveront à neuf francs : six francs pour les annonces et recommandations aux prières des fidèles, avec un *de profundis* ; et, trois francs pour l'office. Tout ceci n'est rien encore.

.... et l'homme-noir ajoute : « il faut payer d'avance ! »

Horrible cruauté ; infâme rapacité. Jugez du désespoir de ces braves gens crédules sans doute, et qui ont accepté les enseignements du prêtre ; qui croient à l'efficacité des prières pour les morts dont on leur a sans cesse vanté les vertus libératrices ! Neuf francs, et ces misérables n'ont pas un pain dans la huche ; neuf francs, ils ne les ont pas : mais, il y a là neuf enfants...

Charité chrétienne, que de crimes se commettent, couverts sous ton drapeau.

DEWERCKER.

Dernière Heure

LE CAS DE M. SYVETON

Paris, 18 juin. — On a vu que la Chambre a adopté hier la motion Berteaux ordonnant une enquête sur l'élection du 2e arrondissement de Paris. Une commission de 11 membres devra être prochainement nommée dans les bureaux, dans les mêmes formes que les autres commissions parlementaires pour procéder à cette enquête.

On s'est inquiété à plusieurs reprises, de savoir si l'on pouvait limiter la durée du travail des commissions d'enquête électorales à raison de la situation pénible dans laquelle se trouve le député qui est l'objet de cette mesure. En 1875, le 4 juin, une enquête avait été ordonnée sur l'élection de M. le baron de Bourgoing dans la Nièvre. Le rapport fut déposé le 11 juin, mais l'impression en fut longue et l'Assemblée nationale finit par décider de mettre en demeure le rapporteur en inscrivant d'office à l'ordre du jour du 12 juillet suivant la discussion des conclusions du rapport.

En ce qui concerne les droits des députés soumis à l'enquête, ils sont les mêmes que ceux des autres membres. Ils assistent aux séances, touchent l'indemnité législative, prennent part aux délibérations ; mais, en vertu de l'article 6 du règlement, le droit de vote est suspendu pour eux.

L'INCIDENT SYVETON-MESUREUR

Paris, 18 juin. — Les témoins de MM. Mesureur et Syveton, à l'issue de l'entrevue qu'ils ont eue cette après-midi au Palais-Bourbon, ont rédigé le procès-verbal suivant :

« A l'issue de la dernière séance de la Chambre, M. Syveton rencontra M. Mesureur dans le salon de la Paix, des propos furent échangés, à la suite desquels M. Syveton constitua comme témoins MM. Millevoye et Maurice Spronck, députés de la Seine.

» De son côté M. Mesureur avait demandé de l'assister à MM. Dujardin-Beaumetz, député de l'Aube et Klotz, député de la Somme.

« Après avoir examiné les circonstances qui ont amené l'incident et en avoir déterminé le caractère fortuit, les sous-signés, d'un accord unanime, déclarent qu'il n'y a pas lieu à rencontre.

Bruits d'un complot

CONTRE L'EMPEREUR D'AUTRICHE

Londres, 18 juin. — Le correspondant du « Daily Express » à Vienne télégraphie que la police est sur les traces de plusieurs anarchistes qui avaient tramé un attentat contre la vie de François-Joseph.

Presque tous les conjurés sont des italiens résidant en Italie ou à Trieste. En se sentant découverts, ceux d'entre eux qui étaient en territoire autrichien ont passé la frontière. L'homme chargé par le sort d'exécuter la condamnation prononcée par le comité anarchiste est un ouvrier tailleur arrivé il y a quelques jours à Vienne et depuis demeuré introuvable.

L'Empereur réside actuellement aux environs de la capitale, au château de Schœnbrunn. Chaque jour il se rend à Vienne en voiture découverte et suit pendant un moment la rue Mariahilfer où la circulation est grande.

C'est en cet endroit qu'un crime pourrait se commettre avec le plus de chance d'impunité pour le meurtrier. Aussi tous les efforts de la police s'y sont-ils concentrés depuis quelques jours. Des détectives, sous les déguisements les plus invraisemblables, se trouvent en nombre dans la rue, à l'aller et au retour de l'Empereur. Pour la circonstance, les forces de police secrète ont été augmentées d'un millier d'hommes soigneusement choisis parmi d'anciens soldats.

L'ouvrier tailleur a échappé jusqu'ici aux recherches des plus fins limiers de la police malgré la prime offerte aux agents pour sa capture.

La dépêche ajoute que l'Empereur ignore et le complot et les précautions prises par la police.

Le groupe de l'enseignement

Paris, 18 juin. — Le groupe parlementaire de l'Enseignement, dans sa réunion d'aujourd'hui, a constitué ainsi son bureau :

Président : M. Henri Brisson.

Vice-Présidents. — MM. Dubief et Maurice Faure.

Secrétaires : MM. Carnaud et Couyba.

Trésorier : M. Pajot.

Le groupe a discuté ensuite la question de l'unité de l'enseignement primaire votée par la Chambre et violée par le décret du 31 mai.

Le groupe a été unanime pour charger le bureau de demander au ministre l'application des volontés de la Chambre, surtout au point de vue de l'enseignement des langues vivantes.

La grève des casseuses de sucre

Paris, 18 juin. — Les casseuses de sucre de la raffinerie Lebaudy n'ont pas repris le travail ce matin, mais trente-cinq casseuses de la raffinerie annexe de la rue du Maroc sont employées à la casserie de la rue de Flandre.

Ce matin, à six heures, lorsqu'elles sont arrivées à la raffinerie, elles ont été accueillies par des huées et des rires ironiques. Aucune violence néanmoins n'a été exercée contre elles.

Une arrestation a été opérée, celle d'un nommé M..., âgé de trente-cinq ans, se disant publiciste, qui engageait les grévistes à ne pas obéir aux agents leur donnant l'ordre de circuler et leur conseillant de ne pas reprendre le travail.

Conduit au commissariat de M. Ducroag, il a été trouvé porteur d'un revolver chargé de quatre balles et d'une somme de cent francs.

A l'issue d'une réunion, tenue à la « Grâce de Dieu », des listes de souscription ont été distribuées aux déléguées des grévistes qui sont parties les présenter dans plusieurs raffineries.

CRISE MUNICIPALE A MARSEILLE

Marseille, 18 juin. — Après avoir fait voter par le Conseil municipal le budget supplémentaire, accusant un déficit de 10 millions, accumulé au cours des dix dernières années, le maire de Marseille a déclaré que, la décision du Conseil d'Etat ayant créé à l'assemblée municipale une situation particulière, il allait, sans délai, adresser sa démission de maire et de conseiller municipal à la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Dix conseillers municipaux, se rendant aux considérations émises par Flaissières, en vue des élections générales, peu favorables, d'après lui, au parti républicain socialiste, ont décidé, séance tenante, de se retirer.

Une divergence s'est produite, sur ce point, dans la majorité socialiste. 13 membres de cette majorité ont décidé de se maintenir à l'Hôtel de Ville et deux membres de la minorité se sont joints à eux, ce qui réduit à 15 le nombre des membres du Conseil de la Ville de Marseille.

Réunion d'employés

Paris, 18 juin. — Ce soir, à la Bourse du Travail, a eu lieu la réunion des employés de toutes catégories, sous la présidence d'honneur de M. Magnaud, président du tribunal de Chateau-Thierry. M. Clémenceau présidait.

Plusieurs discours ont été prononcés, notamment par MM. Leydet et Latevrade, sénateurs, qui sont venus apporter à l'assemblée les sympathies de la gauche démocratique du Sénat, à la cause des employés.

M. Clémenceau a prononcé une courte allocution, disant qu'il était venu surtout pour s'instruire. Si les pouvoirs publics n'ont pas fait tout leur devoir, dit-il, le peuple a-t-il fait le sien ?

Il termine en disant qu'il ne peut y avoir d'apaisement que par la Justice.

Un ordre du jour, invitant le Sénat à adopter le projet d'extension de la juridiction du conseil des prud'hommes, projet qui a été voté trois fois par la Chambre des Députés, a été acclamé à l'unanimité.

L'Héritage-Fantôme

UNE CREANCE DE DIX-HUIT MILLIONS

Paris, 18 juin. — M. Roy, commissaire aux délégations judiciaires, a entendu dans la soirée une personne qui serait créancière de la famille Humbert pour une somme de 18 millions. Ce créancier doit prochainement fournir les pièces justificatives de sa créance.

Au cours des dépositions qu'il a faites à M. Berthelot, commissaire aux délégations judiciaires, M. Sée a affirmé avoir reçu une somme de 500.000 francs en billets de banque, qui d'ailleurs été également restituée en billets de banque. Cette somme a été déposée par un Monsieur Humbert, mais il ignore si c'est par le garde des sceaux par son fils, par quelqu'un de sa famille ou par un homonyme.

M. Adamard, beau-frère du capitaine Dreyfus, a été reçu à 5 heures, dans le cabinet de M. Roy, chargé de recevoir les dépositions concernant l'affaire Humbert.

LE COLONEL GRIMM

Londres, 18 juin. — Une dépêche de Vienne annonce que le colonel Grimm passera douze années dans les mines de l'île Saghalienne, qui est le plus dur des pénitentiers ; ensuite, il jouira d'une liberté partielle dans un village inaccessible de la Sibérie ; avant de partir, il sera dégradé devant les troupes.

Grimm a donné des renseignements confidentiels à l'Allemagne et à l'Autriche ; il a reçu deux millions qu'il gaspilla au jeu. Il déclare avoir été tenté par un général allemand.

AU MINISTÈRE DU COMMERCE

Paris, 18 juin. — M. Trouillot, ministre du commerce, des postes et télégraphes, a reçu aujourd'hui une délégation des cochers postiers, accompagnés de M. Bagnol, député. Les délégués ont appelé l'attention du Ministre sur la réglementation du travail et ont demandé la réduction de la journée de travail. Ils ont protesté contre le renvoi de trois de leurs camarades, frappés pour avoir participé à l'organisation du syndicat des cochers postiers.

M. Trouillot a promis d'ouvrir immédiatement une enquête.

Le Ministre a également reçu une délégation du syndicat des peintres qui lui a été présentée par MM. Dubois et Bagnol.

Le Ministre a promis de donner satisfaction aux délégués.

FEUIETLLON DU 20 JUIN — N° 146

Les Trois Mousquetaires

par

Alexandre DUMAS

DEUXIEME PARTIE

VINGT ANS APRES

VI

D'Artagnan à quarante ans

Ce n'est point que pour cela d'Artagnan eût perdu de sa finesse primitive ; non pas. Au contraire, peut-être, cette finesse s'était augmentée, ou du moins paraissait doublement remarquable sous une enveloppe un peu plus grossière ; mais, cette finesse, il l'avait appliquée aux petites et non aux grandes choses de la vie ; au bien-être matériel, au bien-être comme les soldats l'entendent, c'est-à-dire à avoir bon gîte, bonne table, bonne hôtesse.

Et d'Artagnan avait trouvé tout cela depuis six ans rue Tiquetonne, à l'enseigne de la Chevrette.

Dans les premiers temps de son séjour dans cet hôtel, la maîtresse de la maison, belle et fraîche Flamande de vingt-cinq à vingt-six ans, s'était singulièrement éprise de lui. Après quelques amours traversées par un mari incommode, auquel dix fois d'Artagnan avait fait semblant de passer son épée au travers du corps, ce mari avait disparu un beau matin, désertant à tout jamais, après avoir vendu furtivement quelques pièces de vin et emporté l'argent et les bijoux. On le crut mort. Sa femme surtout, qui se flattait de la douce idée qu'elle était veuve, soutenait hardiment qu'il était trépassé. Enfin, après trois ans d'une liaison que d'Artagnan s'était bien gardé de rompre, trouvant chaque année son gîte et sa maîtresse plus agréables que jamais, car l'une faisait crédit de l'autre, la maîtresse eut l'exorbitante prétention de devenir femme, et proposa à d'Artagnan de l'épouser.

— Ah, fi ! répondit d'Artagnan. De la bigamie, ma chère ! Allons donc, vous n'y pensez pas !

— Mais il est mort, j'en suis bien sûre.

— C'était un gaillard très contrariant et qui reviendrait pour nous faire pendre.

— Eh bien ! s'il revient, vous le tuerez ; vous êtes si brave et si adroit !

— Peste ! ma mie ; autre moyen d'être pendu !

— Ainsi vous repoussez ma demande ?

— Comment donc ! mais avec acharnement !

La belle hôtellère fut désolée. Elle eût fait bien volontiers de M. d'Artagnan non-seulement son mari, mais encore son Dieu : c'était un si bel homme et une si fière moustache !

Vers la quatrième année de cette liaison vint l'expédition de Franche-Comté. D'Artagnan fut désigné pour en être, et se prépara à partir. Ce furent de grandes douleurs, des larmes sans fin, des promesses solennelles de rester fidèle ; le tout de la part de l'hôtesse, bien entendu. D'Artagnan était trop grand seigneur pour ne rien promettre ; aussi promit-il seulement de faire ce qu'il pourrait pour ajouter encore à la gloire de son nom.

Sous ce rapport, on connaît le courage de d'Artagnan ; il paya admirablement de sa personne, et, en chargeant à la tête de sa compagnie, il reçut au travers de la poitrine une balle qui le coucha de tout son long sur le champ de bataille. On le vit tomber de son cheval, on ne le vit pas se relever ; on le crut mort, et tous ceux qui avaient l'espoir de lui succéder dans son grade dirent à tout hasard qu'il l'était. On croit facilement ce que l'on désire ; or, à l'armée, depuis les généraux de division, qui désirent la mort du général en chef, jusqu'aux soldats qui désirent la mort des caporaux, tout le monde désigne la mort de quelqu'un.

Mais d'Artagnan n'était pas homme à se laisser tuer comme cela. Après être resté pendant la chaleur du jour évanoui sur le champ de bataille, la fraîcheur de la nuit le fit revenir à lui ; il gagna un village, alla frapper à la porte de la plus belle maison, fut reçu comme le sont partout les Français, fussent-ils blessés ; il fut choyé, soigné, guéri, et, mieux portant que jamais, il reprit un beau matin le chemin de la France, une fois en France la route de Paris, et une fois à Paris la direction de la rue Tiquetonne.

Mais d'Artagnan trouva sa chambre prise par un porte-manteau d'homme complet, sauf l'épée, installé contre la muraille.

— Il sera revenu, dit-il ; tant pis et tant mieux !

Il va sans dire que d'Artagnan songeait toujours au mari.

Il s'informa : nouveaux garçons, nouvelle servante ; la maîtresse était allée à la promenade.

— Seule ? demanda d'Artagnan.

— Avec monsieur.

— Monsieur est donc revenu ?

— Sans doute, répondit naïvement la servante.

— Si j'avais de l'argent, se dit d'Artagnan à lui-même, je m'en irais ; mais je n'en ai pas ; il faut demeurer et suivre les conseils de mon hôtesse en traversant les projets conjugaux de cet importun revenant.

Il achevait ce monologue, ce qui prouve que dans les grandes circonstances rien n'est plus naturel que le monologue, quand la servante, qui guettait à la porte, s'écria tout à coup

— Ah ! tenez, justement voici madame qui revient avec monsieur.

D'Artagnan jeta les yeux au loin dans la rue, et vit en effet, au tournant de la rue Montmartre, l'hôtesse qui revenait suspendue au bras d'un énorme Suisse, lequel se dandinait en marchant avec des airs qui rappelèrent agréablement Porthos à son ancien ami.

— C'est là monsieur ! se dit d'Artagnan. Oh, oh ! il a fort grandi, ce me semble !

Et il s'assit dans la salle, dans un endroit parfaitement en vue.

L'hôtesse en entrant aperçut tout d'abord d'Artagnan et jeta un petit cri.

A ce petit cri, d'Artagnan se jugeant reconnu se leva, courut à elle et l'embrassa tendrement.

Le Suisse regardait d'un air stupéfait l'hôtesse qui demeurait toute pâle.

— Ah ! c'est vous, monsieur ! Que me voulez-vous ? demanda-t-elle dans le plus grand trouble.

— Monsieur est votre cousin ? monsieur est votre frère ? dit d'Artagnan sans se déconcerter aucunement dans le rôle qu'il jouait ; et, sans attendre qu'elle répondît, il se jeta dans les bras de l'Helvétien, qui le laissa faire avec une grande froideur.

— Quel est cet homme ? demanda-t-il.

L'hôtesse ne répondit que par des suffocations.

— Quel est ce Suisse ? demanda d'Artagnan.

— Monsieur va m'épouser, répondit l'h